

# Région de Bruxelles-Capitale

## MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0163/11)

#### DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue de l'Aulne 91A

Identité du demandeur : Madame Kalinowska Barbara

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39989-2011 : **la régularisation de la suppression d'une terrasse et le changement d'affectation de logement en bureau**

Zone :

PRAS : zones d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

*application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)*

L'enquête publique se déroule du **29/08/2011** au **12/09/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 28 septembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **12/09/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 28 septembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 03/08/2011.

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

## Région de Bruxelles-Capitale

### MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0164/11)

#### DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Achille Reisdorff 60

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Marques Castanheira et Bruck Joào et Valérie

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40005-2011 : **la rénovation des façades d'une habitation**

Zone :

PRAS : zones d'habitation

PPAS : 14 (AR11.07.1955)

Motifs principaux de l'enquête :

*application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas)*

L'enquête publique se déroule du **29/08/2011** au **12/09/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 28 septembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **12/09/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 28 septembre 2011** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 04/08/2011.

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

# Région de Bruxelles-Capitale

## MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0166/11)

#### DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Dolez 103

Identité du demandeur : M. Jean PACKMANS et Mme Mireille VERSCHOORIS

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39471-2010 : **la régularisation de la construction d'une lucarne et modification du profil de toiture en façade arrière**

Zone :

PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle

PL : 184 05/02/1969

Motifs principaux de l'enquête :

- *dérogation à l'art.6 du titre 1 du RRU (toiture - hauteur) Règlement Régional d'Urbanisme : l'espace sous combles ne dispose pas d'une hauteur sous plafond de 2,30 m sur la moitié de sa surface (Titre II, chapitre II, article 4, §1) ;*
- *application de l'article 106 du CoBAT: mesures particulières de publicité requises par les plans dans le permis de lotir 184 délivré le 5/2/1969*

L'enquête publique se déroule du **29/08/2011** au **12/09/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 28 septembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **12/09/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 28 septembre 2011** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 05/08/2011.

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

**MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0167/11)**

**DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME**

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Xavier De Bue 027

Identité du demandeur : M. Lionel ZALC et M. Anthony STARK

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39439-2010 : **l'agrandissement d'un immeuble de rapport et l'ajout de 1 logement (art. 126/1 CoBAT)**

Zone :

PRAS : zones d'habitation, en liseré de noyau commercial

Motifs principaux de l'enquête :

- *dérogation à l'art.5 du titre 1 du RRU (hauteur de la façade avant)*
- *dérogation à l'art.3 du titre 1 du RRU (implantation de la construction - façade avant)*
- *dérogation à l'art.6 du titre 1 du RRU (toiture - hauteur)*
- *application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)*
- *application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)*

L'enquête publique se déroule du **29/08/2011** au **12/09/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 28 septembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **12/09/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 28 septembre 2011** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 05/08/2011.

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

**MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0168/11)**

**DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME**

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Chaussée d'Alseberg 604

Identité du demandeur : KPN GROUP BELGIUM s.a. Messieurs Erik HOVING et Libor VONCINA

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40081-2011 : **l'installation de deux stations relais en toiture (art. 177 CoBAT)**

Zone :

PRAS : zones d'habitation, le long d'un espace structurant

Motifs principaux de l'enquête :

*dérogation à l'art.6 du titre 1 du RRU (toiture - éléments techniques)*

L'enquête publique se déroule du **29/08/2011** au **12/09/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 28 septembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **12/09/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 28 septembre 2011** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 05/08/2011.

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Échevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

## Région de Bruxelles-Capitale

### MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0169/11)

#### DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue du Prince d'Orange 57

Identité du demandeur : Monsieur Drion Laurent

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39991-2011 : **la démolition d'une conciergerie et d'un chenil, la couverture d'une piscine et le remplacement d'une serre par un abri de jardin dans le jardin d'une villa**

Zone :

PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : 48 bis et ter (AGRB du 10/06/1993)

PL : n° 123 ( 07/08/2001

Motifs principaux de l'enquête :

*art.8.0 du PPAS 48bis&ter (Quartier Sud-Est): modification de limite d'une zone de protection d'arbres du PPAS  
Application de l'article 106 du CoBAT: mesures particulières de publicité requises par les plans dans le permis de lotir 123 délivré le 20/3/1973*

L'enquête publique se déroule du **29/08/2011** au **12/09/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 28 septembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **12/09/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 28 septembre 2011** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 08/08/2011.

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

# Région de Bruxelles-Capitale

## MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0170/11)

#### DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Roberts Jones 25

Identité du demandeur : CAD Monsieur Maquet Eric

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40018-2011 : **la démolition d'un auvent et la construction d'un atelier en fond de parcelle**

Zone :

PRAS : zones d'habitation

PPAS : 15 (AR du 03.12.1954)

Motifs principaux de l'enquête :

*Application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas)*

*Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)*

L'enquête publique se déroule du **29/08/2011** au **12/09/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 28 septembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **12/09/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 28 septembre 2011** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 09/08/2011.

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

## Région de Bruxelles-Capitale

### MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0171/11)

### DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue des Bigarreux 25

Identité du demandeur : Monsieur TABUREAU Bernard

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39987-2011 : **la transformation et l'extension d'une maison unifamiliale**

Zone :

PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : PPAS n° 5 - QUARTIER DU KRIEKENPUT - AG du 20/01/1960

Motifs principaux de l'enquête :

*Application de l'article 67 du CoBAT: mesures particulières de publicité (motifs du PRAS) requises dans le PPAS 5 (Quartier Kriekenput)*

L'enquête publique se déroule du **29/08/2011** au **12/09/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 28 septembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **12/09/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 28 septembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 09/08/2011.

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER



# Région de Bruxelles-Capitale

## MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0173/11)

#### DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME EN VUE DE LOTIR

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Dolez  
Rue Engeland

Identité du demandeur : SOFIPARI s.a. Monsieur Helleputte Philippe

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Modification de permis de lotir : PL-475-2010 : demande de modification du PI 475 bis (475ter)

Zone :

PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle

en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement

Motifs principaux de l'enquête :

*Application de l'art. 147 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (aménagement d'une propriété plantée de plus de 5.000 m<sup>2</sup>)*

*Application de la prescription générale 0.5. du PRAS (projets de construction ou de lotissement sur une propriété plantée de plus de 3.000 m<sup>2</sup>)*

*Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)*

L'enquête publique se déroule du **29/08/2011** au **12/09/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 28 septembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **12/09/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 28 septembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 10/08/2011.

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

# Région de Bruxelles-Capitale

## MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0172/11)

#### DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Chaussée de Waterloo 1421

Identité du demandeur : Les Foyers Réunis repr. S.A. Waukint s.a. Monsieur Waucquez Loïc

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39947-2011 : **la démolition d'une villa, la construction d'un immeuble de 5 logements et commerce**

Zone :

PRAS : zones d'habitation à prédominance résidentielle

en point de variation de mixité

le long d'un espace structurant

Motifs principaux de l'enquête :

*Application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)*

*Dérogation à l'art.11 du titre 1 du RRU (aménagement de la zone de recul)*

*Dérogation à l'art.13 du titre 1 du RRU (maintien d'une surface perméable)*

L'enquête publique se déroule du **29/08/2011** au **12/09/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 28 septembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **12/09/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 28 septembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 09/08/2011.

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

**MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0174/11)**

**DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME**

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue de la Floride 24

Identité du demandeur : Monsieur VER HULST Nicolas

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-40010-2011 : **la rénovation d'une maison unifamiliale, l'ajout d'une annexe et la création d'une cour anglaise en façade avant**

Zone :

PRAS : zones d'habitation

PPAS : PPAS N° 51 QUARTIER FLORIDE-LANGEVELD - AR du 15/04/1988

Motifs principaux de l'enquête :

*application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas)*

*dérogation à l'art.11 du titre 1 du RRU (aménagement de la zone de recul)*

L'enquête publique se déroule du **29/08/2011** au **12/09/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 28 septembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **12/09/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 28 septembre 2011** . L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 10/08/2011.

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (0175/11)

## DEMANDE DE - PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue du Coq 134

Identité du demandeur : Pam & Jenny s.c.s Madame Pollet Nathalie

Objet de la demande (nature de l'activité principale) :

- Permis d'urbanisme - numéro de dossier : 16-39777-2011 : **la construction d'un atelier en intérieur d'îlot, dans le jardin d'une maison unifamiliale**

Zone :

PRAS : zones d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

*Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)*

L'enquête publique se déroule du **29/08/2011** au **12/09/2011** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 28 septembre 2011** (heure à déterminer), en salle du Conseil communale sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **12/09/2011**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 28 septembre 2011**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 11/08/2011.

Le secrétaire communal adjoint,  
Thierry BRUIER-DESMETH

L'Echevin de l'Urbanisme  
Marc COOLS

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER